



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE NIORT
ET LA COMMUNE DE SCIECQ -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Objet : Appel à projets « Nature / Familles / Patrimoine / Sèvre » - Attribution de subventions

ENTRE les soussignés

La Communauté d'Agglomération de Niort, ci-après dénommée la CAN, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Présidente en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté,

d'une part,

ET

La Commune de SCIECQ, 11 rue de Salboeuf, 79000 SCIECQ, représentée par Madame Nicole DAVID, son Maire en exercice,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'Agglomération de Niort soutient, au titre de son Schéma de développement touristique, l'émergence de projets permettant de faire de la Sèvre amont un point d'ancrage du développement d'une offre touristique en continuité avec les territoires voisins.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projets, La Commune de SCIECQ propose le lancement d'une étude faisabilité pour la réalisation d'une passerelle entre SCIECQ et ECHIRE, aux abords du Château de MURSAY.

Article 2 – MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES

2.1- Par le porteur du projet

La Commune de SCIECQ commande une étude de faisabilité de franchissement de la Sèvre (impasse du lavoir et à proximité du Château de MURSAY) pour les piétons et les cycles.

2.2- Par la Communauté d'Agglomération de Niort

Ce projet est en accord avec le cadre des orientations du Schéma de développement touristique de la Sèvre amont. Après examen du Bureau Communautaire du 15 avril 2013, la CAN apporte son soutien à La Commune de SCIECQ, à hauteur de mille quatre cents soixante cinq euros (1 465 €), dans le cadre d'une subvention exceptionnelle inscrite au budget 2013.

Accusé de réception en préfecture
079-247900808-20131105-211510-2013-6-CC
2012-2015-01-est-pour-quo-2013
Date de réception préfecture : 06/11/2013

Article 3 - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

La Commune de SCIECQ demande auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort une aide financière à hauteur de 1 465 € qui participe au financement de cette étude.

La Communauté d'Agglomération de Niort versera à La Commune de SCIECQ, la somme de 1 465 € en subvention de fonctionnement.

La Commune de SCIECQ adressa un exemplaire des résultats de l'étude à la Communauté d'Agglomération de Niort.

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la somme de 1 465 € inscrite au Budget 2013 de la Communauté d'Agglomération de Niort interviendra dès le vote de la délibération.

Fait à Niort, le 5 novembre 2013

Pour La Commune de SCIECQ
Le Maire,

Nicole DAVID



Pour la Communauté d'Agglomération de Niort
La Présidente,



Geneviève GAILLARD

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131105-c11-10-2013-6-CC
Date de télétransmission : 06/11/2013
Date de réception préfecture : 06/11/2013